

Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1666

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Etats-Unis, Japon... et après?

Le Conseil fédéral entend négocier des accords de libre-échange pour favoriser les exportations suisses vers les deux plus puissantes nations industrielles non européennes. C'est une manière de fermer la voie vers l'adhésion à l'Union européenne.

Un accord de libre-échange crée une zone privilégiée d'importation et d'exportations sans droits de douane et autres obstacles «non tarifaires». Les pays restés en dehors sont économiquement discriminés. La Suisse connaît parfaitement ce système qui la lie étroitement à ses voisins, depuis 1960 avec l'AELE et dès 1972 avec l'Europe de Bruxelles. Depuis quelques années, les projets et les réalisations de zones de libre-échange fleurissent aux quatre coins du globe, notamment à l'initiative des grandes puissances industrielles. L'Union européenne a passé des accords avec plusieurs pays qui lui sont proches. La petite zone AELE - dont la Suisse reste l'un des derniers pays membres - a suivi l'exemple de Bruxelles. Elle a étendu le libre-échange à 19 pays périphériques, à l'est et en Méditerranée. Les Etats-Unis ont fait zone commune avec le Canada et le Mexique (ALENA) et poussent leurs pions vers l'Amérique du Sud.

Dans ce contexte, la Suisse entend mettre la vitesse supérieure. Plus question de se contenter d'accords avec des marchés extra-européens secondaires comme le Liban ou la Tunisie. Berne veut s'allier avec les plus grands: les Etats-Unis et le Japon. Cette avancée libre-échangiste soulève une double question. Celle, d'abord, des avantages et des inconvénients liés à chaque accord, puis celle des relations avec le grand voisin européen qui nous entoure.

Des partenaires trop puissants

Les Etats-Unis sont un partenaire important de la Suisse. Ils absorbent 10% de nos exportations. Une abolition des droits de douane et un allègement des obstacles administratifs seraient un avantage pour l'industrie exportatrice. Mais le volet agricole exigé par Washington serait lourd de menaces. Les Etats-Unis contestent les AOC, attaquent les pays qui refusent le bœuf aux hormones, font le forcing pour écouler leurs aliments produits

en masse sans égard pour l'environnement, génétiquement modifiés ou non. Le modèle américain est aux antipodes de la nouvelle politique agricole de la Suisse. Plus préoccupant encore, on peut douter que la Suisse puisse faire le poids dans la gestion d'un accord de libre-échange avec la plus grande puissance du monde alors que le Canada et le Mexique déplorent la domination des Etats-Unis au sein de l'ALENA.

Le Japon est un allié de la Suisse dans la défense des agriculteurs au sein de l'OMC. Cette récente connivence a incité Berne à envisager un accord de libre-échange avec un partenaire qui absorbe 3,8% de nos exportations, une part d'ailleurs en baisse depuis quelques années. Il n'est pas certain cependant qu'une ouverture officielle des barrières douanières permettrait de grandes avancées. Le marché intérieur japonais est protégé par des accords privés aux réflexes étroitement nationalistes.

Des accords exclusifs

Ni les règles de l'OMC, ni les accords actuels avec l'Europe de Bruxelles n'interdisent à la Suisse de conclure de nouveaux accords de libre-échange. Il est clair, en

revanche que de tels liens avec les Etats-Unis ou le Japon seraient incompatibles en cas d'adhésion à l'Union. La Suisse le sait bien. En 1972, la Grande-Bretagne le Danemark et l'Irlande ont quitté l'ABLE pour rejoindre le Marché Commun. Le maintien de liens privilégiés avec leurs anciens partenaires, dont la Suisse, a pu être sauvegardé parce que Bruxelles a accepté de conclure un accord de libre-échange avec chacun des pays membres de l'ABLE. On imagine mal la répétition d'un tel scénario le jour où Berne déciderait d'adhérer à l'Union. Bruxelles n'accepterait pas de faire ménage commun avec Washington et Tokyo simplement pour permettre à la Suisse de conserver ses engagements internationaux. Berne devrait alors dénoncer les accords au risque d'incommoder les Etats-Unis et le Japon. Les antieuropéens en tireraient avantage pour dénoncer les dégâts d'une brouille avec de puissants partenaires.

Se lier par des accords exigeants de libre-échange en dehors de l'Europe c'est s'écarter de l'adhésion à l'Union. Le Conseil fédéral affirme que l'adhésion n'est plus un objectif stratégique. On peut même se demander si l'adhésion est encore pour lui une option.

at

Les abonnés à la version papier de *Domaine Public* peuvent bénéficier gratuitement des avantages offerts par notre nouveau site Internet en nous communiquant leur adresse électronique à notre administration. Ils recevront ensuite un mot de passe personnel qu'ils pourront utiliser pour naviguer entre forums et dossiers thématiques.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
**Alex Dépraz (ad); Gérard Escher (ge);
Carole Faes (cf); André Gavillet (ag);
Jean Christophe Schwaab (jcs); Albert Tille (at)**

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch